



DEL 24-011

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

L'an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 février 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 janvier 2024

ÉTAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Hakim ACHIBET.

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE LE MANS METROPOLE 2022**

Rapporteur : Madame le Maire

Comme chaque année, les conseils municipaux des 20 communes de Le Mans Métropole doivent prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, compétence assurée par Le Mans Métropole.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations ont été les suivantes :

- Etude pour la réalisation d'une nouvelle déchetterie/recyclerie,
- Réflexion autour des capacités de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED),
- Arrêt de la collecte des emballages verre en porte à porte sur les communes du Bocage Cénomane,
- Lancement de l'AMO pour la création d'une nouvelle plateforme de broyage de déchets verts sur le périmètre de Le Mans Métropole,
- Lancement d'un nouveau programme de conteneurs enterrés pour les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville,
- Mise en place de la collecte hippomobile des emballages/papier pour tous les habitants de la Cité Plantagenêt,
- Travaux en déchetteries (ex : mur de soutènement à Ruaudin, création de quai/poste de passerelles permettant la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement) à Champagné, Ruaudin et Sargé...).

A ce titre, vous trouverez en annexe le rapport pour l'année 2022.

DEL 24-011

Il est acté que le conseil municipal a pris connaissance de ce document.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 12 février 2024/

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

